

COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 25/06/2014

Lieu : SALLE DU CONSEIL

Participants :

Raphaël CHEVALARD – Brigitte HOOGE – Sylvie LARCHEVEQUE – Stéphane LHUISSIER – Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD – Joël PUJADE - Lysiane PALISSE

Absent excusé : Julien LACROIX

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les participants – Secrétaire de mairie – affichage municipal

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 30 Juin 2014

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 4
--	---------------------------------	----------------------------------------

ORDRE DU JOUR

1. Débat sur le PLU
2. Avis pour le passage sur la commune du Rallye du Gard Historique le 5 Octobre 2014
3. Indemnité au receveur municipal
4. Dégrevement de la taxe sur le foncier non bâti des jeunes agriculteurs pendant 5 ans
5. Modification des statuts de la Maison de l'eau
6. Questions et informations diverses

PREAMBULE

Réunion de ce jour

Deux ajouts à l'ordre du jour sont proposés et approuvés à l'unanimité :

- Attribution d'une subvention à l'Association « Centenaire de la Cave Coopérative de Cavillargues »
- Statuts du SIIG

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 8 avril 2014, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

1. DEBAT SUR LE PLU

Le maire rappelle les principales échéances fixées par la loi ALUR :

- Transfert de toutes les compétences du PLU (c'est-à-dire création d'un PLU intercommunal) à l'Agglomération du Gard Rhodanien le 27 mars 2017, sauf si la majorité de blocage intervient (au moins 25 % des communes de l'Agglomération du Gard Rhodanien représentant au moins 20 % de la population de l'Agglomération du Gard Rhodanien hostiles au projet).
- POS caduc le 31 décembre 2015 et retour au RNU sauf si délibération engageant la commune dans le PLU prise auparavant
- POS caduc le 26/03/2017 et retour au RNU si le PLU n'est pas approuvé à cette date.

Le Conseil Municipal désireux de ne pas revenir au RNU afin de pouvoir maîtriser l'urbanisation de la commune examine les deux possibilités d'y parvenir :

- Elaboration d'une carte communale
- Elaboration d'un PLU

Les principaux avantages et inconvénients des deux solutions sont les suivants :

- Elaboration d'une carte communale : coûts peu élevés (15 à 20 000 €) mais pas de possibilité d'imposer directement des règles d'urbanisme autres que celles fixées par le RNU (limites de propriétés) ou celles imposées par la disponibilité des réseaux humides
- Elaboration d'un PLU : coûts plus élevés (30 à 40 000 €) mais possibilité de fixer des règles d'urbanisme spécifiques au village (hauteur de bâtiment, architecture, ...)

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 4
--	---------------------------------	----------------------------------------

Le Conseil Municipal décide de reporter sa délibération à la réunion ordinaire de septembre une fois obtenu des éléments complémentaires de la DDTM. Le secrétariat de mairie se rapprochera de cette entité pour obtenir un modèle adapté de délibération et une liste de cabinets fiables à contacter.

2. AVIS POUR LE PASSAGE SUR LA COMMUNE DU RALLYE DU GARD HISTORIQUE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'autorisation de passage sur la commune de l'épreuve sportive Auto Rétro les 4 et 5 octobre 2014.

3. INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une voix l'attribution de l'indemnité de conseil au profit du receveur municipal.

4. DEGREVEMENT DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI DES JEUNES AGRICULTEURS PENDANT 5 ANS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour les Jeunes Agriculteurs, le dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti, et cela pendant 5 ans.

5. MODIFICATION DES STATUTS DE LA MAISON DE L'EAU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'Article 5 des statuts de la maison de l'eau (passage de 2 à 3 vice-présidents).

6. MODIFICATION DES STATUTS DU SIIG

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIIG relatif à l'adhésion de la commune d'Uzès au Syndicat.

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CENTENAIRE DE LA CAVE COOPERATIVE DE CAVILLARGUES »

Conformément à nos prévisions budgétaires une subvention de 700 € sera attribuée à la Cave Coopérative de Cavillargues pour organisation de son centenaire.

Un courrier du maire sera transmis à son Président avec copie à Bruno LACROIX, ancien Président, et correspondant de la cave pour LE PIN.

8. DIA FIEREN/MATHOT

Après débat le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit d'aliéner, relativement à la vente de la maison appartenant actuellement à M. FIEREN, située Rue de la Claire, à M. et Mme MATHOT.

9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Budget de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien

Le maire a présenté le budget définitif.

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 4 sur 4
--	---------------------------------	----------------------------------------

9.2. Séjour des Scouts de DORAN

Un séjour des scouts de DORAN aura lieu du 6 au 12 juillet au Mas Palisse avec 44 enfants.

9.3. DGF 2014

La dotation pour 2014 est de 43 875 €.

9.4. Dotation de Solidarité Rurale 2014

La dotation pour 2014 est de 5 846 €.

9.5. Dotation Nationale de Péréquation 2014

La dotation pour 2014 est de 2 206 €.

9.6. Arrêté portant inscriptions d'objets mobiliers au titre de monuments historiques

Par arrêté préfectoral, la croix de procession se trouvant dans l'église de la commune de Le Pin a été inscrite au titre des monuments historiques d'objets mobiliers.

9.7. Réunions des Commissions communales

Les commissions communales doivent se réunir une fois au moins avant fin septembre avec un ordre du jour à définir par les présidents contenant à minima objet et fonctionnement de la commission.

9.8. Congrès des Maires

Le 97ème Congrès des maires se déroulera du 25 au 27 novembre. Les conseillers municipaux intéressés pour y participer se feront connaître auprès du secrétariat de mairie.

9.9. Chats errants

Le courrier proposé par le maire a été examiné et sera transmis à toute la population par courrier et site internet.

9.10. Extinction des feux de l'éclairage public la nuit

A titre expérimental, à compter du mois de Septembre 2014, l'éclairage public sera interrompu de 2 heures à 4 heures du matin dans le secteur Centre Village. Ceci permettra un gain sur les dépenses d'éclairage de la commune et contribuera à l'économie des ressources naturelles. La population en sera informée par notre site internet et courrier du maire.

Si l'expérience est concluante elle sera étendue à tous les secteurs selon des plages horaires à définir. Notons enfin que l'investissement lié à cette opération se limite au rajout d'une horloge modulaire et sera réalisée à titre gracieux par l'entreprise SPIE.

9.11. Réunion CCID

La commission communale des impôts directs du 23 juin a décidé le changement de catégorie de trois habitations.

9.12. Emplois d'été

Il sera demandé aux jeunes en emploi d'été de repeindre le transfo à la grand terre afin de couvrir les graffiti.